



ÉCOL'INFOS

SNUipp 37

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91

mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>

Dispensé de timbrage

Routage
Presse
Urgente
Date
de dépôt :
14/06/2016



BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP D'INDRE ET LOIRE

N°242 sup 1 JUIN 2016 Bulletin mensuel N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

LES ELUS SNUipp37
pour votre mouvement
6 ELUS SUR 10

JOURNAL SPECIAL

> SANS POSTE
> TD TRS
> TR BD



Paul AGARD adj. élém
Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN
Adj élém TRUYES



Elise VEYRET
Adj mat
DUHAMEL
TOURS



Baptiste GALBRUN
TRBD



Marie DANIEL
dir mat PREVERT
CHINON



Simon DELAS
ADJ élém
Courier ST PIERRE



Jacques ROBERT
poste E Bernard
Pasteur TOURS



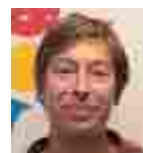
Christine GUILLON
adj. élém.
NAZELLES NEGRON



Christophe PERCHER dir. élém.
Velpeau TOURS



Christine GAUDIN
dir mat Bert TOURS



Sophie METZINGER
Dir primaire ST
MICHEL SUR LOIRE



Vincent MARTINEZ
Adj primaire
BUISSON MOLIERE
TOURS

MOUVEMENT 2017 VOS COLLEGUES ELUS SNUipp37 POURSUIVENT LEUR TRAVAIL

106 collègues sont sans poste à l'issue de la première phase du mouvement et 150 sont sur un poste de TD TRS.

Depuis le lancement du mouvement, vos élus interviennent et vous informent pour faire respecter l'équité, la transparence et les règles définies.

Ainsi, notre site internet a battu tous les records avec plus de 18 000 visites en mai dont des milliers de téléchargements de nos documents avec les barèmes et plus de 600 fiches de contrôles vérifiées par vos élus.

Vos élus ont répondu à des dizaines de mails et d'appels et sont intervenus en direction de l'administration pour indiquer des erreurs. Cela a été rendu possible par les vérifications des fiches de contrôle par les délégués du personnel et par la publication des barèmes, moyen de vérification indispensable.

Ce journal s'adresse aux collègues TD TRS, SANS POSTE et TR BD. Il contient nos aides, les listes des collègues par barèmes, nos fiches...

Pour vos collègues élus SNUippFSU37, le travail de commissaire paritaire ne se limite pas à diffuser les résultats des CAPD : bien au contraire, il impose un important investissement avant et après.

Paul AGARD
Secrétaire départemental SNUipp/FSU37

SOMMAIRE

Page 1 : edito
Page 2 : SANS POSTE
Page 3 : SANS POSTE suite
Page 4 : Vœux géographiques
Page 5 : Vœux géographiques
Pages 6 : fiche SANS POSTE
Page 7 : fiche SANS POSTE
Page 8 : Vœux géographiques
Encart I : TDTRS
Encart II et III : fiche de contrôle TDTRS
Encart IV : fiche de contrôle TRBD

REUNIONS MOUVEMENT

dans nos locaux de ST AVERTIN

> SPÉCIALE SANS POSTE ET TRS : SAMEDI 10 JUIN 9H 12H

> SPÉCIALE SANS POSTE: MERCREDI 14 JUIN 9H 12H

Modalités pour participer : voir sur notre site.

>> COLLEGUES SANS POSTE



> 106 collègues sont "sans poste" après la CAPD du 16 mai.

CE QUE DIT LA CIRCULAIRE DE L'IA37

- > La participation à la phase d'ajustement **est obligatoire** pour tous les enseignants restés sans poste.
- > L'ensemble des documents nécessaires à cette phase d'ajustement sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Direction académique à l'adresse suivante : <http://ia37.ac-orleans-tours.fr> Rubrique : Personnels / Mutations 1^{er} degré
- > La **liste des postes à pourvoir est susceptible d'évoluer** en fonction de nouvelles vacances (exeat, disponibilité, congé parental...) **à partir du 12 juin**. Les nouveaux postes disponibles seront intégrés régulièrement à la liste publiée sur le site internet par l'IA.
- > Retour des vœux pour le **LUNDI 19 JUIN**.
- > Vous pourrez compléter un maximum de 18 vœux : 12 sur postes précis et 6 portant sur des zones géographiques à classer par ordre de préférence selon les natures de poste et les zones géographiques de type "regroupements de communes" souhaités (cf : annexes 13 B et C). Les affectations sont faites :
 - > à titre définitif sur les postes laissés vacants à l'issue du mouvement du 16 mai s'il s'agit d'un vœu formulé lors de la phase d'ajustement ;
 - > à titre provisoire sur les postes libérés après la CAPD du 16 MAI, sur les postes fractionnés, les postes requérant une certification particulière et sur les nominations d'office.
- > Les personnels qui n'élargiront pas leurs choix pourront être affectés sur tout poste du département restant à pourvoir. Selon les nécessités de service, le DA procédera à des nominations d'office.

Indre et Loire

Calendrier PREVISIONNEL

liste des postes limite d'évolution de la liste
À partir du 12 juin

Saisie des vœux
Date limite
LUNDI 19 juin

Affectation
MARDI 4 JUILLET
matin

TRES IMPORTANT : FAITES NOUS PARVENIR LE DOUBLE DE VOS VŒUX OU DE VOS COURRIERS SANS VOTRE FICHE NOUS NE POUVONS INTERVENIR POUR VERIFIER VOTRE AFFECTATION

LISTE DES COLLEGUES SANS POSTE PAR ORDRE DE BAREME

CETTE LISTE A ETE REALISEE PAR VOS COLLEGUES DU SNUIPPFSU37, ELLE PEUT COMPORTER DES ERREURS LES COLLEGUES QUI ONT LE MEME BAREME SONT DEPARTAGES PAR LA DATE DE NAISSANCE

pers_Nom	pers_Prenom	bareme	rang

**LISTE DIFFUSEE
DANS LA PUBLICATION PAPIER
DE CE JOURNAL
ENVOYEE LE 7 JUIN
A TOUS LES COLLEGUES
SANS POSTE TDTRS ET BD**



QUESTIONS REPONSES SUR LA PHASE D'AJUSTEMENT

> **Qui participe à cette phase ?** Tous les collègues sans poste à l'issue de la phase principale, vous êtes 106.

> **Puis-je faire mes vœux par internet?** Vos vœux se font avec la fiche de renseignement complémentaire du DA37 avec un maximum de 18 vœux : 12 sur des postes précis et 6 sur des zones géographiques. Vous devez faire parvenir cette fiche par mail, courrier, fax...

Sur notre fiche SNUipp, vous pouvez ordonner plus de 18 postes précis pour que nous puissions intervenir au mieux mais cela est hors cadre de la circulaire.

> **Puis-je postuler sur tous les postes ASH? OUI et NON**

Oui pour les postes dans la liste du DA37. D'autres ne seront plus au mouvement (G et E) ou bien attribués après entretiens.

> **Comment sont attribués les postes à la phase d'ajustement?**

Dans l'ordre décroissant du barème: toute la liste de vœux du collègue au plus fort barème est examinée, puis le deuxième ... Attention aux fausses idées ! Le rang du vœu n'est en aucun cas pris en compte pour départager les candidats. L'ordre des vœux de votre liste doit donc correspondre uniquement à votre ordre de préférence. En cas de barème identique, les ex-æquo sont séparés par l'âge (avantage au plus âgé).

ATTENTION : si des postes restent vacants, l'IA nomme des collègues d'office en partant des plus petits barèmes.

> **Comment est calculé le barème?** Vous trouverez le mode de calcul sur la feuille de contrôle syndical. Pour les stagiaires, c'est le rang au concours transformé en points.

> **Y a-t-il de nouveaux postes lors de cette phase ?** OUI. Ce sont les postes restés vacants après la première phase (voir liste ci-contre) plus de nouveaux postes (exeat, congés formation, nouveaux postes de TRS...). Voir liste sur site DA37 qui sera mise à jour régulièrement.

> **Serai-je affecté à titre provisoire ou définitif?**

> Les nominations sont prononcées :
- à titre définitif sur les postes d'adjoints par exemple laissés vacants à l'issue du mouvement et que vous demandez lors de cette phase ;

- à titre provisoire sur les postes libérés après la CAPD du 16 mai (exeat tardif, disponibilité, congés parentaux...), sur les postes fractionnés et sur les postes requérant une certification particulière (direction, ash...)

> **Si je demande une direction, devrai-je remplir la fonction?**

NORMALEMENT NON lors de cette phase vous êtes nommés en tant qu'adjoint sur l'école. Une solution doit être alors trouvée au sein de l'équipe avec vous. N'hésitez pas à contacter les écoles pour connaître la situation.

> **Combien dois-je faire de vœux?** Il n'y a pas de nombre minimum imposé par l'IA.

MAIS ATTENTION en faisant trop peu de vœux, vous risquez de vous voir attribuer un poste que ne vouliez vraiment pas!

VOUS POUVEZ ETRE NOMME D'OFFICE SUR DES POSTES VACANTS!

> **Dois-je faire des vœux géographiques ?** La circulaire du DA37 ne l'impose pas, MAIS si vous êtes à nouveau sans poste vous pourriez être nommés sur tout le département.

> **Si je n'ai pas de poste lors de cette phase comment cela se passera-t-il?**

Vous serez affectés fin août / début septembre en fonction des vœux géographiques que vous faites pour cette phase.

> **Si je demande un poste de TR BD que devrais-je faire?**

Vous pouvez faire des remplacements sur tout le département et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une école en faisant des vœux et sur une des 5 fonctions suivantes : sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue, sur Remplacement ASH, sur stages CAPA-SH en alternance et décharge PEMF. Vous devez classer par ordre préférentielle ces 5 fonctions (voir fiches).

> **Qu'est ce qu'un poste libéré pour congé formation?**

C'est un collègue qui libère sa classe pour suivre une formation. Ce poste est donc attribué pour toute l'année.

> **Que se passe-t-il après la date indiquée pour un congé parental ou longue durée?**

Si le collègue poursuit son congé, vous restez sur le poste. Sinon, l'administration vous nommera sur un poste disponible à ce moment là dans le département.

> **Puis-je me faire aider ?** Le SNUipp est disponible au téléphone ou dans ses locaux : tous les jours même le mercredi de 9h à 18h.

PREMIERE LISTE DE POSTES VACANTS. ELLE A ETE ETABLIE APRES LA CAPD PAR VOS COLLEGUES DU SNUipp37. IL FAUT PRENDRE LA LISTE QUI SERA SUR LA SITE DE L'IA QUI SERA MISE A JOUR régulièrement.

	EC VILLE	TYPE	EC NOM	CATEGORIE					
1.00	AMBOISE	E.E.PU	SAND (GEORGE)	DIR.EC.ELE	1.00	LE BOULAY	E.P.PU	BOUHOURS JEAN	DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.M.PU	SAND (GEORGE)	DIR.EC.MAT	1.00	LE GRAND PRESSIGNY	E.P.PU	ECOLE DU SOCLE	DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.E.PU	SAND (GEORGE)	TIT.R.BRIG	1.00	LUYNES	E.M.PU	LEBERT	DIR.MAT
1.00	AMBOISE	E.E.PU	RABELAIS-RICHELIEU	TIT.R.BRIG	1.00	MARCE SUR ESVES	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	AMBOISE	E.E.PU	SAND (GEORGE)	MA.G.RES	1.00	MARIGNY MARMANDE	E.P.PU		DIR.EC.ELE
1.00	AUZOUER EN TOURAINE	E.P.PU		TIT.R.BRIG	1.00	MONNAIE	E.E.PU		TIT.R.BRIG
1.00	AVOINE	E.M.PU	MATISSE (HENRI)	TIT.R.ZIL	2.00	NAZELLES NEGRON	E.M.PU	VAL DE CISSE	TIT.R.BRIG
1.00	AVOINE	E.E.PU	CURIE (JOLIOT)	TIT.R.BRIG	1.00	NEUILLE PONT PIERRE	E.E.PU	PREVERT ()	CLIS.1.MEN
1.00	BOURGUEIL	E.M.PU	JUTEAU	TIT.R.BRIG	1.00	POCE SUR CISSE	E.P.PU		TIT.R.BRIG
1.00	BOURGUEIL	E.E.PU	RUELLE (ALBERT)	TIT.R.BRIG	1.00	PREUILLY SUR CLAISE	E.P.PU		DIR.EC.ELE
1.00	BOURGUEIL	E.E.PU	ROUELLE (ALBERT)	ENS.CL.ELE	1.00	RICHELIEU	E.E.PU	A.J.DU PLESSIS- ECOLE DU SOCLE	TIT.R.ZIL
1.00	CHAMBRAY LES TOURS	E.E.PU	MOULIN (JEAN)	TIT.R.BRIG	1.00	RICHELIEU	E.E.PU		TIT.R.BRIG
1.00	CHAMPIGNY SUR VEUDE	E.E.PU		TIT.R.ZIL	1.00	RICHELIEU	E.TCC	LES FIORETTI	CL.SPE
1.00	CHANNAY SUR LATHAN	E.M.PU		DIR.EC.MAT	1.00	RILLE	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	CHATEAU RENAULT	E.E.PU	NELSON MANDELA	MAITRE SUP	1.00	ST AUBIN LE DEPEINT	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	CHINON	E.M.PU	PREVERT (JACQUES)	TIT.R.ZIL	1.00	ST BRANCHS	E.M.PU		DIR.ECMAT
1.00	CHINON	E.E.PU	MIRABEAU	TIT.R.BRIG	1.00	ST EPAIN	E.P.PU	QUENEAU	TIT.R.BRIG
1.00	CHINON	E.P.PU	JAURES ÉLÉM ET MAT	TIT.R.BRIG	1.00	ST EPAIN	E.P.PU	QUENEAU	CL.ELE
1.00	CHINON	ITEP	SAINT ANTOINE	ENS.CL.SPE	1.00	ST MARTIN LE BEAU	E.E.PU	LA BERGERONNERIE	DIR.EC.ELE
1.00	CIRAN	E.E.PU		DIR.EC.ELE	1.00	ST PIERRE DES CORPS	E.E.PU	WALLON (HENRI)	TIT.R.BRIG
1.00	DESCARTES	E.E.PU	COTE DES GRANGES	TIT.R.ZIL	1.00	THIZAY	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	DESCARTES	E.P.PU	BALESMES	TIT.R.BRIG	1.00	TOURS	E.E.PU	RIMBAUD (DIR.EC.ELE
1.00	DESCARTES	E.E.PU	COTE DES GRANGES	CLIS.1.MEN	1.00	TOURS	E.P.PU	CAMUS-MAUROIS	DIR.EC.ELE
1.00	FERRIERE SUR BEAULIEU	E.P.PU	LES PRÉS VERTS	DIR.EC.ELE	1.00	TOURS	E.P.PU	MUSSET-VIGNY	DIR.EC.ELE
1.00	FONDETTES	EEA	DOLTO	BD	1.00	TOURS	E.E.PU	PEGUY ()	DIR.EC.ELE
1.00	GENILLE	E.P.PU	ELEM ET MAT	TIT.R.BRIG	1.00	TOURS	IEN	TOURS ADJ. DA	CP.ADJ.IEN
1.00	JOUE LES TOURS	E.E.PU	ROTIERE	TIT.R.BRIG	2.00	TOURS	E.E.A.	SAND ()	ENS.APPEL
1.00	L ILE BOUCHARD	E.M.PU	LAMARTINE	PSY.RESEAU	1.00	VALLERES	E.P.PU		DIR.EC.ELE
1.00	L ILE BOUCHARD	E.E.PU		REG.ADAP	1.00	VERETZ	E.E.PU	DOISNEAU	DIR.EC.ELE
1.00	LA CROIX EN TOURAINE	E.M.PU	DUTEIL (YVES)	TIT.R.BRIG	1.00	VERNEUIL SUR INDRE	E.E.PU		DIR.EC.ELE
1.00	LA RICHE	E.E.PU	BERT (PAUL)	ENS.CL.ELE	1.00	VERNEUIL SUR INDRE	E.E.PU		CL.ELE
1.00	LANGEAIS	E.M.PU		TIT.R.BRIG	1.00	VERNOU SUR BRENNE	E.E.PU	LECOTTE	DIR.EC.ELE
1.00	LANGEAIS	E.E.PU		TIT.R.BRIG	1.00	VILLELOIN COULANGE	E.M.PU	MATERNELLE	DIR.EC. MAT
1.00	LANGEAIS	CLG	LE CHAMP DE LA MOTTE	ULIS	1.00	VILLIERS AU BOUIN	E.P.PU	GITLIS (IVRY)	DIR.EC.ELE
					1.00	YZEURES SUR CREUSE	E.P.PU		CL.ELE

CARTE VŒUX GÉOGRAPHIQUES

Les principes des vœux géographiques :

La demande de poste sur vœux géographiques ne vient pas en remplacement de la demande traditionnelle sur poste précis mais en complément de celle-ci.

L'IA recommande vivement aux enseignants sans poste de saisir plusieurs zones géographiques, et notamment des zones de type « regroupement de communes ».

COMMENT FAIRE ?

1° Faire le choix de la zone géographique :

La zone géographique c'est, de la plus petite à la plus vaste :

- **soit** un secteur qui comprend une partie des écoles d'une commune (code S) (avec ou sans les ZEP REP RAR sur Joué, St-Pierre et Tours.)

Attention : Seuls ces codes permettent d'exclure éventuellement les écoles de ZEP, REP, RAR.

- **soit** une commune qui comprend l'intégralité des écoles de cette commune (code C)

- **soit** un regroupement de communes qui comprend une circonscription ou une 1/2 circonscription (code R)

2° Faire le choix de la nature de poste :

Sont proposées sur la fiche de contrôle les natures de poste suivantes :

- Adjoint de classe maternelle (dont tous les postes des primaires)
- Adjoint de classe élémentaire (dont tous les postes des primaires)
- Enseignant titulaire remplaçant ZIL
- TD TRS
- TR BD
- Directeur d'école
- ASH

ATTENTION

Nous publions ici des documents avant les informations de l'IA37.

IL FAUT BIEN PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CIRCULAIRE DE L'IA. C'EST LA SEULE REFERENCE.

► L'affectation dans une école d'une zone géographique :

Formuler des vœux géographiques équivaut à être candidat à tout poste vacant ou susceptible de l'être pour un type de support sélectionné et dans une zone géographique délimitée. Dans les zones géographiques, il n'est pas possible de sélectionner certaines écoles ni de les classer par ordre préférentiel.

L'affectation dans une école d'une zone géographique se fait en fonction du barème de l'enseignant et du pourcentage de postes vacants dans les écoles de la zone considérée.

CODE R: un regroupement de communes qui comprend une circonscription



	CODE	CODES R
R	370075	CIRCONSCRIPTION CHINON EST
R	370076	CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST
R	370077	CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD
R	370078	CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD
R	370082	CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD
R	370083	CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD
R	371235	CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD
R	371236	CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD
R	371519	CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD
R	371520	CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD
R	371522	CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST
R	371523	CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST
R	371525	CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN
R	371540	CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD
R	371541	CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD
R	371627	CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST
R	371628	CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST



ion ou une demi circo (avec ZEP, RAR...)



CODES C		
C	37122	TOUT JOUE LES TOURS
C	37261	TOUT TOURS
C	37233	TOUT ST PIERRE DES CORPS

Groupements de Communes

- Amboise Nord
- Amboise Sud
- Chinon Est
- Chinon Ouest
- Joué-les-Tours Nord
- Joué-les-Tours Sud
- Langeais Est
- Langeais Ouest
- Loches Nord
- Loches Sud
- St Avertin
- St Cyr Est
- St Cyr Ouest
- St Pierre des Corps Nord
- St Pierre des Corps Sud
- Touraine Nord-Sud Partie Nord
- Touraine Nord-Sud Partie Sud
- Tours

Regroupements de communes	
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE NORD CHANCEAUX SUR CHOISILLE METTRAY MONNAIE NOTRE DAME D OE	
CIRCO TOURS NORD-SUD PARTIE SUD CHAMBRAY LES TOURS	
CIRCONSCRIPTION AMBOISE NORD Autrèche Au- zouer en Touraine Le Boulay Cangey Château Re- nault Crotelles Dame Marie les Bois Les Hermites Limeray Monthodon Montreuil en Touraine Morand Nazelles Négron Neuillé le Lierre Neuville sur Brenne Noizay Nouzilly Pocé sur Cisse St Laurent en Gâtines St Ouen les Vignes Saunay Villedomer	
CIRCONSCRIPTION AMBOISE SUD Amboise Bléré Chargé Chenonceaux Chisseaux Cigogné Civray de Touraine La Croix en Touraine Dierre Epeigné les Bois Francueil Lussault sur Loire Luzillé Mosnes St Régle Souvigny de Touraine	
CIRCONSCRIPTION CHINON EST Avon les Roches Braslou Crouzilles Draché Faye la Vineuse L'île Bouchard Luzé Maillé Marce sur Esves Marcilly sur Vienne Marigny Marmande Neuil Nouâtre Noyant de Touraine Parçay sur Vienne Pouzay Razines Riche- lieu Rilly sur Vienne Theneuil La Tour St Gelin Saint Epain Sainte Catherine de Fierbois Sainte Maure de Touraine Sepmes Trogues	
CIRCONSCRIPTION CHINON OUEST Anché Avoine Beaumont en Véron Champigny sur Veude Chinon Cinais Cravant les Côteaux Huismes La Roche Clermault Ligré Marçay Panzoult Rigny Ussé Riva- rennes Rivière St Benoît la Forêt St Germain sur Vienne Savigny en Véron Seully Thizay	
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS NORD FONDETTES ST ROCH	
CIRCONSCRIPTION JOUE LES TOURS SUD BALLAN MIRE DRUYE JOUE LES TOURS SAVONNIERES	
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS EST Azay le Rideau Berthenay Bréhémont Cheillé La Chapelle aux Naux La Riche Lignièrès de Touraine Saché St Genouph Thilouze Vallières Villaines les Rochers Villandry	
CIRCONSCRIPTION LANGEAIS OUEST Benais Bour- gueil Chouzé sur Loire Cinq Mars la Pile Côteaux- sur-Loire La Chapelle sur Loire Langeais Mazières de Touraine Restigné St Nicolas de Bourgueil	
CIRCONSCRIPTION LOCHES NORD Azay sur Indre Beaulieu les Loches Bridoré Céré la Ronde Cham- bourg sur Indre Chédigny Ciran Dolus le Sec Fer- rière sur Beaulieu Genillé Loches Loché sur Indrois Louans Le Louroux Manthelan Montrésor Mouzay Nouans les Fontaines Orbigny Perrusson St Hip- polyte St Jean St Germain St Quentin sur Indrois Varennes Villeloin Coulangé Vou	
CIRCONSCRIPTION LOCHES SUD Abilly Barrou Betz le Château Bossay sur Claise Bossée Bournan Descar- tes La Celle St Avant La Chapelle Blanche St Martin Charnizay Cussay Le Grand Pressigny Ligeuil Preuil- ly sur Claise Saint Flovier Saint Senoch Vermeuil sur Indre Yzeures sur Creuse	
CIRCONSCRIPTION SAINT AVERTIN Artannes sur Indre Athée sur Cher Cormery Courçay Esvres sur Indre Montbazou Monts Pont de Ruan Reignac sur Indre St Avertin St Branches Sorigny Tauigny Truyes Veigné Villeperdue	
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE EST Beaumont la Ronce Bueil en Touraine Cérelles Charentilly Chemillé sur Dême La Ferrière La Mem- brolle sur Choisi! le Luynes Marray Neuillé Pont Pierre Neuvy le Roi Pernay Rouziers de Touraine St Antoine du Rocher St Cyr sur Loire St Etienne de Chigny Semblançay Villebourg	
CIRCONSCRIPTION ST CYR SUR LOIRE OUEST Ambil- lou Avrillé les Ponceaux Channay sur Lathan Châ- teau la Vallière Cléré les Pins Continvoir Courcelles de Touraine Hommes Rillé St Aubin le Dépeint St Christophe sur le Nais St Laurent de Lin St Pateme Racan Savigné sur Lathan Sonzay Souvigné Villiers au Bouin	
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS NORD CHANCAY PARCAY MESLAY REUGNY ROCHECORBON VERNOU SUR BRENNÉ VOUVRAY	
CIRCONSCRIPTION ST PIERRE DESCORPS SUD AZAY SUR CHER LA VILLE AUX DAMES LARCAY MONTLOUIS SUR LOIRE ST MARTIN LE BEAU ST PIERRE DES CORPS VERETZ	

CODE S: secteurs qui compren-
nent une partie des écoles d'une com-
mune (code S) **sans les ZEP REP RAR**

S Tours rive droite

Tours Alain élém. Tours Alain mat. Tours Bert élém. Tours Bert mat. Tours Camus-Maurois prim. Tours Croix Pasquier mat. Tours Fort élém. Tours Fort mat. Tours Hugo élém. Tours Hugo mat. Tours La Fontaine élém. Tours La Fontaine mat. Tours Péguy élém. Tours Péguy mat. Tours Pérochon prim. Tours Rolland prim. Tours St Exupéry élém. Tours Verne élém. Tours Verne mat.

S Tours rive gauche

Tours Bastié élém. Tours Boutard mat. Tours Buisson-Molière prim Tours Clocheville élém. Tours Courier mat. Tours Daudet mat. Tours Duhamel mat. Tours Ferry mat. Tours Flaubert prim. Tours France prim. Tours Gide élém. Tours Girardeau mat. Tours Giraudoux élém. Tours Gré-gour mat. Tours Kleiber mat. Tours Abeilles mat. Tours Maupassant-Montjoyeux prim Tours Mermoz mat. Tours Michelet élém. Tours Mirabeau élém. Tours Mirabeau mat. Tours Mistral élém. Tours Musset-Vigny primaire Tours Pagnol mat. Tours Pitard élém. Tours Poulenc élém. Tours Rabelais élém. Tours Rabelais mat. Tours Racault élém. Tours Racault mat. Tours Raspail primaire Tours Rimbaud élém. Tours Rimbaud mat. Tours Sand élém. Tours Velpeau élém.

S Joué-les-Tours

Joué Alouette élém. Joué Alouette mat. Joué Curie élém. Joué Curie mat. Joué Liberté-République élém. Joué Mai-son Neuve élém. Joué Morier élém. Joué Morier mat. Joué Vallée Violette élém. Joué Vallée Violette mat.

S St Pierre-des-Corps

St Pierre Joliot Curie élém. St Pierre République élém. St Pierre République mat. St Pierre Sablons-Sémard élém. St Pierre Sémard mat.

CODE S: secteurs qui compren-
nent une partie des écoles d'une com-
mune (code S) **: les écoles REP et REP+**

S Tours REP

Tours Curie mat. Tours Kergomard mat. Tours Bernard-Pasteur élém. applic. Tours Diderot-Pascal élém.

S Joué-les-Tours REP et REP+

Joué Blotterie élém. Joué Blotterie mat. Joué Langevin mat. Joué Mignonne élém. Joué Mignonne mat. Joué Rotière élém.

S St Pierre-des-Corps REP et REP+

St Pierre Marceau-Courier élém. St Pierre Marceau-Courier mat. St Pierre Prévert mat. St Pierre Stalingrad mat. St Pierre Viala-Stalingrad élém. St Pierre Wallon élém. St Pierre Wallon mat.





PHASE AJUSTEMENT (sans poste) MARDI 4 JUILLET

Fiche de contrôle syndical

Tours, le 10 JUIN 2017

NOM et Prénom :

Adresse :

Date de naissance : importante pour départager les ex-aequo

Situation administrative : (cocher la case correspondant à votre situation)

titulaire stagiaire ineat (préciser la date d'intégration) :

Tél : e-mail :

Serez-vous à temps partiel ? Si oui, indiquez la quotité : %

Fonctions souhaitées pour les vœux géographiques : (indiquer l'ordre de préférence 1,2,3...)

adjoint maternelle adjoint élémentaire directeur d'école ASH

T.D. (ex TRS) TR ZIL

TR BD (remplacements sur tout le département)

**Si vous souhaitez exercer en tant que
brigade, vous devez faire des vœux sur des écoles et
classer par ordre préférentiel, les natures de fonction
suivantes (de 1 à 4) :**

sur congés longs (CLM, congés maternité)

sur stages de formation continue

sur Remplacement ASH

sur stages CAPA-SH en alternance

sur complément de service PEMF

AGS : Date de sortie de l'EN ou de IUFM ou de l'ESPE: / /

Ancienneté au 01/ 09/ 2016 : ans Mois jours

(1 point par an + 1/12 de point par mois + 1/360 de point par jour)

POSTES ASH À TITRE PROVISoire	ZONE RURALE (max 5 points)	MESURE DE CARTE SCOLAIRE Nous contacter pour plus de détails
1 pt par an max : 4 points (sauf psy et G)	Poste d'adjoint à temps plein ou à 1/2 temps ainsi que les postes de ZIL dont l'école de rattachement se trouve dans cette zone 1 point par an à partir de 2 ans dans cette école	En cas de mesures de carte scolaire, les personnels touchés par ces mesures bénéficient de la majoration de points suivante pour un poste de même type que le poste occupé. - de 1 à 2 ans d'ancienneté de services dans le poste : 6 points - de 3 à 5 ans : 8 points - de 6 à 10 ans : 10 points Plus de 10 ans nous contacter.

Dans le cas où le lieu et la nature du poste ne peuvent être cumulés, privilégiez-vous :
> le lieu ou la nature du poste ?

COMMENTAIRES, REMARQUES par exemple situation personnelle ou postes demandés en plus des 18 de l'IA

**FICHE A RETOURNER A SNUipp FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN
AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur <http://www.snuipp37.fr>**

Fiche contrôle syndical : phase ajustement 2017

Avant de formuler votre demande par internet, nous vous conseillons d'en préparer la saisie à l'aide de cette fiche. Vous enverrez ensuite la partie ci-dessous (ou sa photocopie) pour le contrôle syndical.

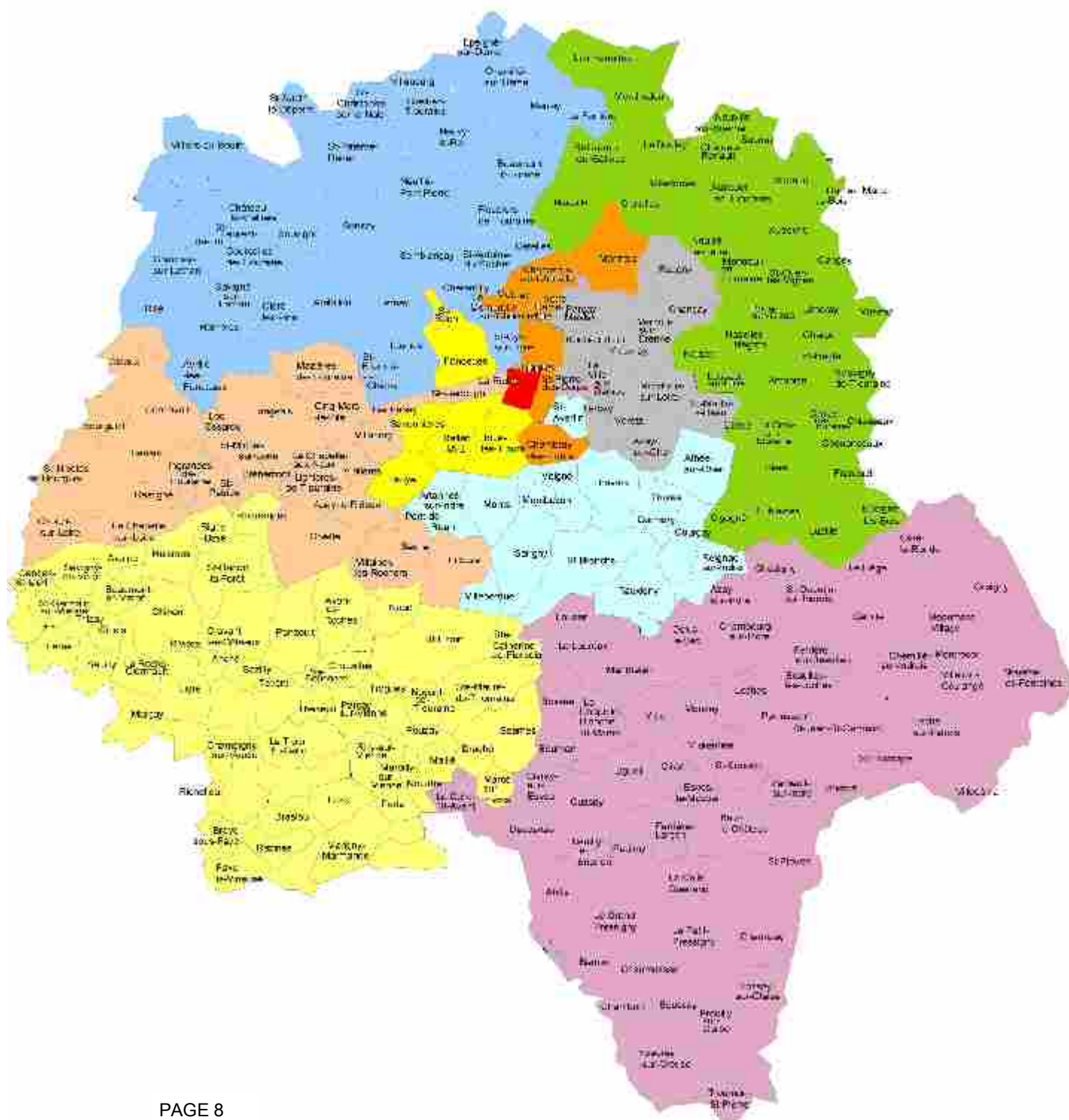


Attention ! N'oubliez pas de renseigner la partie au verso, indispensable à la vérification.

VOUS POUVEZ REMPLIR NOS FICHES DE CONTRÔLE DIRECTEMENT SUR NOTRE SITE <http://37.snuipp.fr>

N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé	N°	Libellé du poste OU vœu géo avec la nature du poste demandé
1		16	
2		17	
3		18	
4		19	
5		20	
6		21	
7		22	
8		23	
9		24	
10		25	
11		26	
12		27	
13		28	
14		29	
15		30	

**POUR LES COLLEGUES SANS POSTE,
VOUS POUVEZ ENTOURER UNE ZONE SUR CETTE CARTE
AFIN DE COMPLETER ET PRECISER VOS VŒUX GEOGRAPHIQUES
NOUS LA RETOURNER AU SNUippFSU37**





MOUVEMENT TD-TRS : MARDI 20 JUIN

Fiche de contrôle syndical

Tours, le 10 JUIN 2017

Cher (e) collègue,

Vous allez participer au mouvement des TRS qui aura lieu cette année le 1 juillet . Vous pourrez nous contacter pour connaître votre affectation.

Pour contrôler et vérifier ces opérations d'affectation, nous vous demandons de nous retourner cette fiche de contrôle complétée.

Si vous étiez déjà TRS l'an dernier, vous bénéficiez d'une priorité sur votre poste reconstitué à condition de le demander en vœu n°1. (priorité sur 1/2 poste si modification).

**LES ELUS SNUipp37
pour votre mouvement
6 ELUS SUR 10**



Paul AGARD adj. elem
Blotterie JOUE LESTOURS



Véronique KLEIN
Adj elem TRUYES



Elise VEYRET
Adj mat
DUHAMEL
TOURS



Baptiste GALBRUN
TRBD



Marie DANIEL
dir mat PREVERT
CHINON



Simon DELAS
ADJ elem
Courier ST PIERRE



Jacques ROBERT
poste E Bernard
Pasteur TOURS



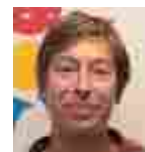
Christine GUILLON
adj. elem.
NAZELLES NEGRON



Christophe PERCHER dir. elem.
Velpeau TOURS



Christine GAUDIN
dir mat Bert TOURS



Sophie METZINGER
Dir primaire ST
MICHEL SUR LOIRE



Vincent MARTINEZ
Adj primaire
BUISSON MOLIERE
TOURS

NOM PRENOM

Adresse :

Tél :

Mail :

Si vous étiez TRS cette année :

postes occupés :

école : 1/2 temps 1/4 temps

école : 1/2 temps 1/4 temps

école : 1/4 temps

école : 1/4 temps

Demande particulière : dont TRS ayant perdu leur poste l'année dernière pour le laisser à un stagiaire. Précisez si vous avez une priorité (géographique/mat/elem).

.....
.....
.....
.....

Cordialement,

Les délégués du personnel SNUipp

ENCART II

MOUVEMENT des TRS

Fiche de contrôle syndical

A retourner à SNUipp 37

18 RUE DE L'oiselet
37550 SAINT AVERTIN

Nom : prénom : école : commune :

Adresse personnelle : tél:

ordre	Intitulé
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	
14	
15	
16	
17	
18	
19	
20	
21	
22	
23	
24	
25	



MOUVEMENT des TR BD : JEUDI 6 JUILLET

Fiche de contrôle syndical

Tours, le 10 JUIN 2017

SNUipp-FSU 37 Vous pouvez faire des remplacements sur tout le département et vous serez affectés en fonction de votre barème sur une des 5 fonctions suivantes : sur congés longs (CLM, congés maternité), sur stages de formation continue, sur Remplacement ASH, sur stages CAPA-SH en alternance et sur compléments de service maître formateur. Pour cela vous devez classer par ordre préférentiel ces 4 fonctions (voir fiches).

Nom :

Nom de jeune fille : Prénom :

date de naissance :/...../..... tél :

Mail :

adresse personnelle :

NOUVEAUX BD 2017

pers_Nom pers_Prenom bareme

**LISTE DIFFUSEE
DANS LA
PUBLICATION
PAPIER
DE CE JOURNAL
ENVOYEE LE 7
JUN
A TOUS LES
COLLEGUES
SANS POSTE
TDTRS ET BD**

VOEUX PAR ORDRE PREFERENTIEL

- sur stages de formation continue
- sur congés maladies et congés longs
- sur stage CAPA SH en alternance
- sur remplacement Ash
- sur complément de service de maître formateur

Nouveau 2017 : un 5° type de remplacement "sur compléments de service maître formateur" : Les PEMF disposent pour l'année prochaine d'1/3 de décharge, au lieu d'1/4. Cela signifie qu'ils conservent leur décharge d'une journée par semaine (faite majoritairement par des PES) mais que pour atteindre le 1/3 temps sur l'année scolaire, ils bénéficieront dans l'année de périodes en dehors de leur classe, où ils pourront travailler à leurs missions de formateurs. Et c'est sur ces temps là que le BD prendra la classe du PEMF.

**FICHE A RETOURNER A SNUipp-FSU37
18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN**

AVEC LA LISTE DE VOS VOEUX vous pouvez aussi la remplir sur <http://www.snuipp37.fr>



Pour son métier.
Pour soi-même.
Pour les élèves

SE SYNDIQUER, C'EST

Utile

**J'ADHERE
"gratuitement"**

jusqu'en septembre 2017...
C'est possible !
En adhérant dès
maintenant pour 2017/18 !



Adhérer "gratuitement" jusqu'en septembre 2017...

C'est possible ! En adhérant dès maintenant pour 2017/18!

- Vous adhérez "gratuitement" jusqu'en septembre 2017
- Vous bénéficierez du suivi personnalisé lors des prochaines CAPD.
- Vous serez informés régulièrement via notre lettre électronique et nos publications réservées aux seuls adhérents Ecol'infos, Fenêtres sur Cours, Pour.
- Avec la déduction fiscale, votre cotisation ne vous reviendra à peine qu'à 1/3 de son montant de vos impôts 2018.
- Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous... ça vaut le « coût » !

POUR SON METIER, POUR SOI-MEME, POUR LES ELEVES !



POUR TOUTES ET TOUS !

Le SNUipp-FSU se veut être le syndicat de toute la profession. Il travaille à son unité et à la défense des valeurs de l'Ecole Publique, de ses enseignants et pour la réussite de tous les élèves.. Le SNUipp-FSU a pour projet de créer et de défendre les droits tant collectifs qu'individuels de toutes et tous. **Pour cela, le SNUipp-FSU informe, défend, accompagne ... tous les collègues qui le sollicitent –syndiqués ou non- ... mais s'il peut le faire c'est uniquement grâce aux moyens apportés par nos adhérent-es.** Se syndiquer c'est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile, dans une société où l'individualisme prime si souvent sur la solidarité. Au SNUipp, nous tentons de construire un syndicat différent, qui bouge avec la société. Un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation du plus grand nombre. Un syndicalisme qui a fait de la transformation de l'école l'une de ses priorités.



Le + aux adhérent-es :

- Être informé avec toute la presse du SNUipp : Ecol'infos, fenêtre sur cours et de la FSU (presque une publication par semaine)
- Avoir une aide et un suivi individuels et personnalisés à tout moment ... avec vos collègues du SNUipp37 qui sont disponibles et à votre écoute.
- Participer aux congrès, consultations et aux votes qui déterminent les choix du syndicat lors des grands débats qui traversent la profession
- Participer aux réunions, colloques, congrès sur le métier, l'école mais aussi sur des questions qui touchent la société
- Mise à disposition d'enveloppes « libre réponse » pour les votes, les capd...
- Réduction d'impôts de 66% de la cotisation
- Vous avez accès au Comité des écoles 37 qui permet d'avoir des tickets à prix réduits : piscines, spectacles, cinémas, bowling...

Pour son métier.
Pour soi-même.
Pour les élèves



COMMENT ADHERER ?



> **Par paiement par prélèvement** : en 6 fois sans frais à partir du mois de NOVEMBRE 2017: remplir l'autorisation de prélèvement, la signer et joindre un RIB ou RIP.



Notre adhésion portera sur 2 années : 2017 et 2018.

C'est pour cela, qu'il est préférable de choisir le prélèvement en 6 fois sans frais de novembre 2017 à avril 2018. Il peut bien entendu être suspendu à tout moment !



> **Par paiement par chèque** : retournez le bulletin et le paiement. Votre chèque sera débité en septembre 2017.



> **Par paiement par internet** en 1 à 4 fois par carte bancaire directement sur notre site sans frais. Les prélèvements commencent le mois de votre adhésion.



> 66 % DE CREDIT D'IMPOT ! KESACO ?



Un crédit d'impôt est une somme soustraite du montant de l'impôt sur le revenu à payer avant imputations. Il peut aussi vous être remboursé, en totalité ou partiellement, dans les 2 cas suivants :

- si son montant dépasse celui de votre impôt,
 - ou si vous n'êtes pas imposable.
- Concrètement, cela veut dire que pour 100 € de cotisation :
- > vous avez une réduction de 66 euros sur vos impôts sur le revenu
 - > ou que ces 66 euros vous sont restitués si vous n'êtes pas imposable.

Pour 100 euros, l'adhésion revient donc à 34 euros .





Pour son métier.
Pour soi-même.
Pour les élèves



**PRIVILEGIEZ
LE PAIEMENT
FRACTIONNE EN
6 FOIS
SANS FRAIS
(A PARTIR DE
NOVEMBRE 2017)**

COMITE DES
ECOLES 37
POUR LES
ADHERENTS
SNUippFSU37



CAMPAGNE D'ADHESION 2017/18

Adhérez maintenant pour disposer tout de suite des aides, publications... pour cette fin d'année scolaire et la suivante !

Inscrivez-vous au Snuipp d'Indre et Loire Retournez ce bulletin à
SNUipp-FSU37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN

Nom : de jeune fille :

Prénom : Date de sortie IUFM:

Adresse :

C.P. : Commune:

électronique :@..... Tél :/...../...../...../...../.....

Date de naissance :/...../19..... Corps :

Fonction : Ecole ou collège:

Commune:

Situation administrative:Nomination : définitive provisoire mi-temps dispo

Echelon : Montant de la cotisation (voir tableau) :..... €

Date : Signature :

**PAR PAIEMENT FRACTIONNE EN 6 FOIS (A PARTIR
DE NOVEMBRE 2017) MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA CORE**

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE,
puis adresser l'ensemble au créancier

Paiement : Récurrent

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

IBAN (*) :
BIC (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées
par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par
ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants
de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits
concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
banque.

**Joindre un RIB
à ce bulletin**

Identifiant Créancier SEPA :
FR 78ZZZ41826
Nom : **SNUIPP 37**
Adresse : 18 rue de l'Oiselet
Code postal : 37550
Ville : SAINT AVERTIN
Pays : **FRANCE**

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Le (*) :
A (*) :

Signature (*) :

Tableau des cotisations

Echelon	Coût adhésion à payer (en gras)										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
> PE	109	118	123	132	140	149	157	167	179	196	209
après déduction fiscale	36	39	41	44	47	50	52	56	60	65	70
>PE Hors Classe	157	176	192	204	219	235	249				
après déduction fiscale	52	59	64	68	72	77	82				

DIR 2 à 4 cl	+ 5 euros
DIR 5 à 9 cl	+ 9 euros
DIR 10 cl et +	+ 12 euros
PE spécialisé	+ 5 euros
Nbi CLIS Ulis	+ 8 euros
IMF IEN	+ 12 euros
IMF IUFM	+ 8 euros
DR SEGPA	+ 15 euros

mi temps	88 euros
PES	92 euros
M2	22 euros
TEMPS PARTIEL Montant de la cotisation X % Avec un minimum de 88 €	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat
SNUIPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre
compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux
instructions du SNUIPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé
par votre banque selon les conditions décrites dans la convention
que vous avez signée avec elle. Une demande de remboursement
doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de
votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus
tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.